

## ANCINNES

Ancinnes est une commune rurale de 960 habitants située dans le nord du département de la Sarthe. Le territoire communal couvre une superficie de 2 693 hectares dont une partie intègre la Forêt domaniale de Perseigne. Les massifs boisés sont une dominante importante du paysage communal qui est intégré au Parc Naturel Régional Normandie-Maine. Outre les richesses naturelles de son environnement exceptionnel, elle dispose de sites touristiques qui méritent la visite lors de cette randonnée.

**La Maison des Randonneurs :** située au cœur du bourg d'Ancinnes, à proximité de la mairie, au sein d'un beau jardin en accès libre, cet espace offre aux randonneurs de passage ou aux groupes un lieu couvert avec tables et banc permettant un pique-nique à l'abri en cas de pluie, un point d'eau ainsi que des toilettes publiques. L'accès à cet espace est possible toute l'année.

**L'étang de l'Oisellerie :** ce plan d'eau communal est idéal pour pratiquer des activités de plein air. Familles, sportifs et groupes peuvent en profiter librement. Accessible toute l'année, il est possible de venir s'y promener, pique-

niquer ou d'y faire une séance de sport seul ou entre amis. La pêche autour du plan d'eau de l'Oisellerie est autorisée du 1er week-end de mars au 1er novembre.

**Le rucher d'Ancinnes :** installé sur le site de la lagune en 2022, ce rucher communal dispose de cinq ruches et deux ruchettes. Sa mise en place est à la fois une contribution à la pollinisation des espèces à fleurs par le travail des abeilles et une sensibilisation des habitants aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain. La commune d'Ancinnes s'est vu attribué le label national APICITE deux abeilles pour ce projet.

**L'église Saint-Pierre-Saint-Paul :** cette église paroissiale d'Ancinnes date, dans sa partie d'origine, des XIe et XIIe siècles. On y a découvert les restes d'un autel byzantin et des piscines doubles servant aux ablutions. C'est une des rares et seule église du canton de Saint-Paterne entièrement peinte par Pierre Chadaigne, un peintre d'Alençon, en 1856.

**Le Manoir de Couesme :** Propriété de la famille de Couesme, alliée à la couronne de France, le manoir (XIV-XVIème) est l'un des plus vieux bâtiments du Haut-Maine.



© Mairie d'Ancinnes

La maison des randonneurs

En page 1, les pictogrammes permettent de choisir une randonnée adaptée à ses capacités. Picto 1 = Effort ; picto 2 = Technicité (présence ou non d'obstacles) ; picto 3 = Risque (d'accidents lié à la configuration des lieux).  
Cotation : 1-Facile ; 2-Assez facile ; 3-Peu difficile ; 4-Assez difficile ; 5-Difficile.



## Le séquoia Ancinnes

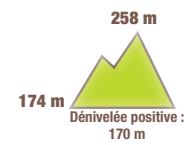


2 h  
7,9 km

Ce parcours sylvestre part du village d'Ancinnes pour déambuler dans les sentiers et allées de la forêt de Perseigne. Il permet d'apprécier la variété des essences de cette forêt domaniale et de visiter quelques arbres remarquables.

### SITUATION

Ancinnes, à 10 km au sud de Alençon, au sud-est de la forêt de Perseigne. La commune propose également d'autres parcours au départ du parc de la Mairie.



### PARKING

Parking de la Mairie. N 48.36824 °, E 0.17837 °

### BALISAGE

- Jaune, dénomination du parcours sur fond brique.
- Une variante, également balisée en jaune, permet de limiter la distance à 5 km.
- Dans un souci de constante amélioration, des modifications peuvent être apportées à ce circuit. Dans cette éventualité, et pour votre sécurité, merci de suivre le balisage sur le terrain qui sera toujours mis à jour et qui doit être suivi en priorité.

### Recommandations

- Prudence lors de traversées de routes ;
- Respecter les usages et pratiques de chacun ;
- Respecter la forêt : ne pas faire de feu, pas de cigarette, ne laisser pas vos déchets, respecter la flore, ne pas déranger la faune. Dans cette forêt domaniale, respecter le travail des forestiers.

### À DÉCOUVRIR EN CHEMIN

- Ancinnes et son église ;
- La forêt de Perseigne ;
- Quelques arbres remarquables dont un séquoia de 90 ans.

Code de balisage PR®  
FFRandonnée

- Bonne direction
- ↘ Changement de direction
- ✗ Mauvaise direction

© marques déposées



Office de tourisme des Alpes Mancelles : 19 avenue du Docteur Riant, 72130 Fresnay-sur-Sarthe, 02.43.33.28.04, <http://www.tourisme-alpesmancelles.fr/>, <http://www.tourisme-alpesmancelles.fr/contact/>.



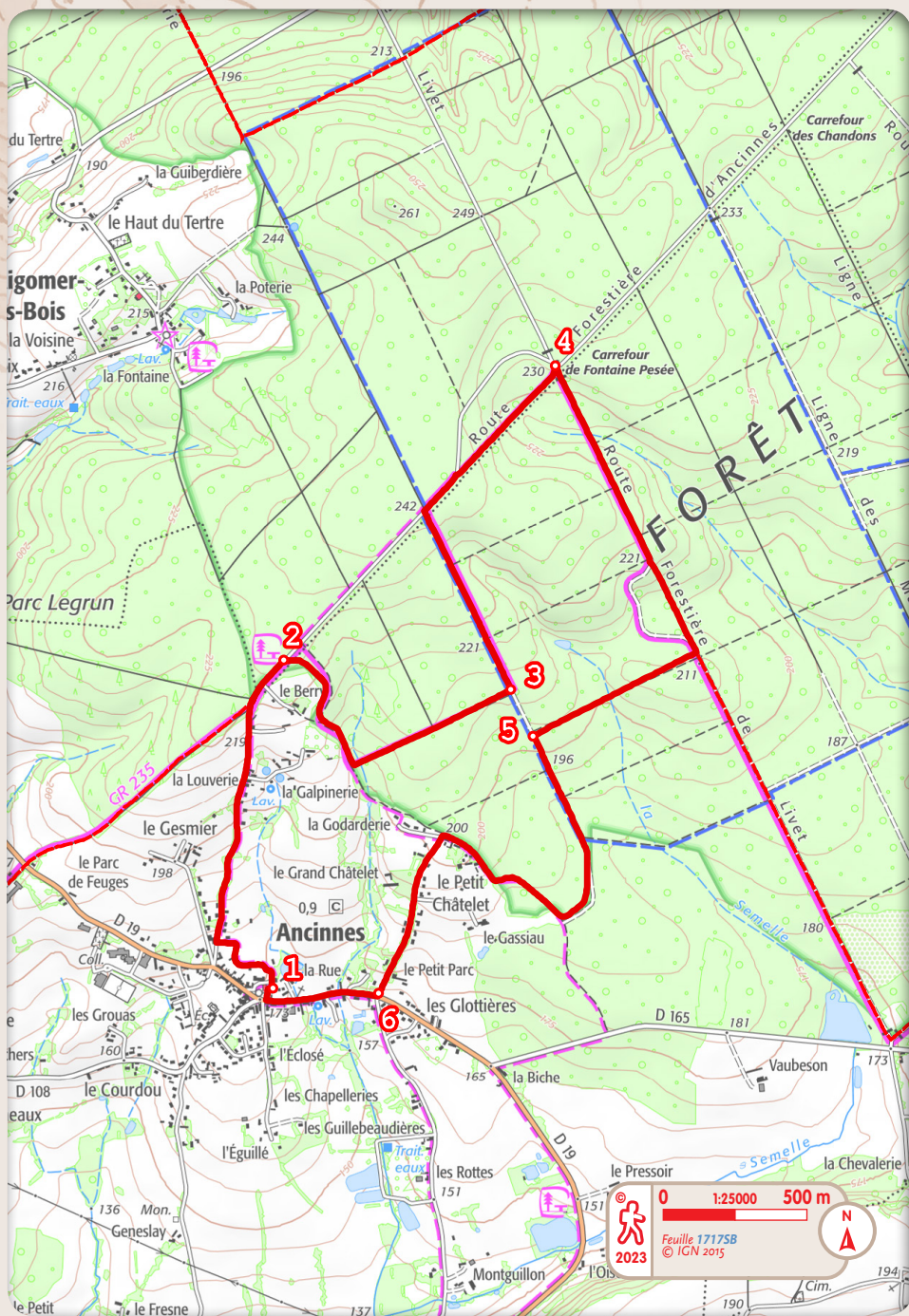
**Comité**  
Comité départemental de la randonnée pédestre de la Sarthe : 02 52 19 21 35, [sarthe@ffrandonnee.fr](mailto:sarthe@ffrandonnee.fr), [www.sarthe.ffrandonnee.fr](http://www.sarthe.ffrandonnee.fr) ou Facebook : FFRandonnée Sarthe.



© Mairie d'Ancinnes

RFN207\_Ancinnes - Le nom RandoFiche® est une marque déposée, nul ne peut l'utiliser sans l'autorisation de la Fédération française de la randonnée pédestre. © FFRandonnée Sarthe 2023. Avec le soutien du Département.

# PR<sup>®</sup> Le séquoia



- 1** Du parc de la Mairie, partir au nord, avec le GR<sup>®</sup>235, en traversant le parking et en suivant la petite route derrière la salle des fêtes. Au carrefour, monter à droite (**⚠** > **Prudence**). À la sortie du village, laisser partir le GR<sup>®</sup> sur le premier chemin en épingle à gauche et le parcours des 3 communes sur le second chemin à gauche. 100 m après la route du Berry, s'engager sur un étroit sentier en biais à droite.
- 2** Le suivre en serpentant durant 500 m. Tourner sur gauche sur une sente forestière et arriver sur un chemin encaissé.  
> Pour limiter le parcours à 5 km, prendre la variante qui vire à droite sur 180 m pour retrouver l'itinéraire principal qui arrive de la gauche et poursuivre en face avec lui.
- 3** Prendre par la gauche et rejoindre la route forestière d'Ancinnes. La suivre pendant 180 m [**👁** > Séquoia remarquable] et, dans le virage, poursuivre tout droit sur le chemin qui mène au carrefour de Fontaine Pesée [**👁** > Arbres remarquables].
- 4** S'engager sur la route Forestière de Livet à droite, toujours tout droit sur 1,1 km, avant de rencontrer le GR<sup>®</sup>235 et tourner sur le sentier à droite avec lui. Poursuivre jusqu'au carrefour en T pour retrouver la variante qui vient de la droite.
- 5** Descendre à gauche avec le GR<sup>®</sup>. Après une large bouche vers la droite, virer franchement à droite sur un sentier plus étroit. Poursuivre en face sur la route qui vire à gauche.
- 6** Au carrefour, prendre à droite sur le cheminement protégé pour entrer dans le village [**👁** > Calvaire]. Avant [**👁** > l'église Saint-Pierre et Saint-Paul, XI-XII-XIXe siècles], prendre le passage Christine Jouin à droite qui mène au parc de la Mairie après la porte cochère.

